

Compte rendu

Commission Formation – Handicap – GPEC

Du 29/09/20 et 05/10/20

Étaient présent(e)s :

Les élu(e)s

- LANDAU Sylvain
- LORET Christine

Les délégués syndicaux

- FAKHRI Mohamed SNAPAC-CFDT
- MADEIRA CAIADO Nathalie USPAOC-CGT

Les intervenants : responsables RH

- SALVATORE Romain (Référént Handicap)
- HENIQUE Claire Alexa (Formations)

Étaient excusé(e)s :

- SOUMARE Assa (élue)

1- FORMATIONS

Les entretiens professionnels et annuels des salariés n'ayant pas pu être faits en mai/juin 2020, ils commenceront le 15 octobre jusqu'au 15 novembre 2020. Un formulaire simplifié a été mis en place. Ces évaluations permettront le recensement des besoins de formation des collaborateurs afin d'élaborer le nouveau plan de formation 2021.

Après la validation de la DG, présentation le 17 décembre 2020 au CSE du plan de Formation 2021 pour une mise en œuvre dès janvier.

1-1 Bilan formation campus

Bilan compliqué à faire avec le COVID et les vacances d'été.

- 1^{er} trimestre

15 formations sur 39 prévues en 2021 ont été faites au 1^{er} trimestre.

2/3 des formations sont faites par nos collaborateurs en interne.

- 4^{eme} trimestre

Reprise des formations le 1^{er} octobre.
13 formations sont prévues.

1-2 Groupe projet formation

Mise en place d'un groupe projet avec plusieurs personnes de l'IFAC pour améliorer ou créer de nouvelles formations CAMPUS pour 2021.

Proposition de nouvelles formations : maquillage, langage des signes simplifiés (makaton), formation boîte à outils pour accueillir des enfants porteurs de handicap.

Taux de présence des formations est de 70%, pourquoi ?

La distance (possibilité sur site le plus possible si nombre nécessaire), formation non adaptée.

Questionnement : Devons-nous ajouter dans les statistiques les formations internes par établissement qui ne sont pas recenser.

1-3 CPF

Une grande partie des collaborateurs n'ont pas activé leur compte de formation malgré le tuto et les mailings. Les DIF seront perdus le 31/12.

1-4 Budget

Que devient le budget non utilisé en 2020 ? le reliquat ?

= en cours de réflexion

Le 8 décembre une présentation provisoire du bilan de formation 2020 sera faite à la commission.

2 – HANDICAP

3 actions sont mises en place pour les collaborateurs en situation de handicap reconnu RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) par la MDPH.

- Opération CESU :

36 salariés ont bénéficié des CESU en 2020 pour un montant total de 16 250 €.

Comparatif 2019 : 15 bénéficiaires pour un montant total de 8 750 €

Forte campagne de communication réalisée directement par les Responsables RH auprès des salariés.

- Opération journée de repos : 1 j/trimestre

5 salariés ont bénéficié de cette action pour un total de 8 jours d'absences posés (passés en paie).

Comparatif 2019 : 0 jour

Il faut communiquer en direct auprès des salariés concernés en lui expliquant comment fonctionne cette action.

Le collaborateur pose sa journée en remplissant le formulaire de congés classique.

Demande si cette journée peut être fractionnée en deux demi-journées.

- Opération Fonds de solidarité :

Pas d'actions réalisées mais un fonds qui s'alimente depuis 2018.

2018 : 8 260 (salariés) + 4 130 (ifac) = 12 390 €
2019 : 8 807 (salariés) + 4 404 (ifac) = 13 211 €
2020 (au 30/06) : 4 114 (salariés) + 2 057 (ifac) = 6 171 €
Budget total acquis sur 2 ans et demi = environ 32 000 €.

Une campagne de communication nationale doit être faite car beaucoup de collaborateurs ne connaissent pas ses actions.

Les critères

Cf doc. Fonds de solidarité handicap

Règlement

Demande : Les factures soient transmises à Romain SALVATORE après validation du CSEC et payée directement à l'organisme.

3 – GPEC

Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences.

Demande que la convention collective de la petite enfance soit la même que la convention collective de l'animation.